

**Compte-rendu rédigé par les élus de l'opposition :
Michel Aurignac, Patrick Moura et Corinne Panatier.**

Absents :

Frédéric Tabone procuration à Olivier Charret,
Christian Clavaret procuration à Marie-Françoise Capélani,
Bérénice Daban procuration à Alexandre Larruhat.

Secrétaire de séance : Marie-Françoise Capélani.

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du mardi 26 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

1 - Affectation des résultats 2023 : budget principal

Le bilan de l'année 2023 a dégagé un solde positif de 426 628 € à la section fonctionnement.
Les élus décident d'affecter ce résultat comme suit :

- 188 268 € à la réserve (compte 1068),
- 238 360 € section fonctionnement budget 2024.

Pour la section investissement le déficit dégagé est de 181 746,07 €.
Il est reporté sur le budget 2024.

Unanimité pour ce point.

2 - Affectation des résultats 2023 : budget Centre de loisirs

L'excédent de l'année 2023 : 28 541 € est viré au fonctionnement de l'exercice 2024.

Ce point est validé à l'unanimité.

3 - Cession de terrain. (parcelle AC 803 + AC 805)

La parcelle de terrain située au bout du chemin de l'Eglise va être vendue pour la somme de 50 000 €.

Le service des Domaines a évalué ce terrain 55 000 € avec une latitude de +/- 10%.

Ce terrain (995 m²) constituait le dernier lopin de terre disponible sur l'ancienne ferme Pétrique-Tambourré. Cette propriété avait été achetée par la commune en 2012. Une partie du terrain a été transformée en parking pour l'école, puis en 2023 l'ancienne maison d'habitation a trouvé une seconde jeunesse avec la résidence locative à loyer modéré.

Le sujet a été approuvé à l'unanimité.

4 - Entretien espaces verts

Les services techniques de la commune assurent l'entretien des espaces verts des HLM du Clos Saint Martin et des abords du centre médical des Escuères.

Les élus ont décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs affichés en 2023 soit 370 €/an pour les HLM et 350 €/an pour la SDC les Escuères.

5 - Vote des taxes 2024

Seul le taux de la taxe d'habitation communale a subi une augmentation : il passe de 6,96% à 7,8 %. Seules les habitations secondaires sont impactées par cette hausse.

Ci-dessous, le tableau présente les taux avec les recettes communales attendues pour 2024 :

Désignation	Taxe 2024			481 973 €
	Base	Taux	Recette	
Taxe habitation	147 800 €	7.80%	11 528 €	481 973 €
Foncier bâti	2 283 000 €	19.55%	446 327 €	
Foncier non bâti	100 200 €	24.07%	24 118 €	
Total			481 973 €	

Cette question obtient l'unanimité des élus.

6 - Vote du budget communal 2024

Nous vous présentons ci-dessous les grands chapitres du budget 2024 :

SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	249 500	Produits ventes diverses	251 800
Services extérieurs	370 237	Impôts et taxes	663 150
Impôt et taxes	10 000	Dotations, subventions	403 638
Charges du personnel	564 250	Produits de gestion courante	166 700
Charges gestion courantes	173 533	Produits financiers	40
Charges financières	32 520	Produits exceptionnels	
Charges exceptionnelles	0	Reprise provisions	17
Dotation amortissement et provisions	21 583	Atténuation de charges	10 000
Excédent	312 082	Report 2023	238 360
TOTAL	1 733 705		1 733 705

Pour la section investissement le maire propose un montant global de 1 268 365 €.
 On retrouve le même programme que l'an passé avec une augmentation substantielle. Le projet de l'équipement du toit de l'ensemble salle des sports et salle de l'Isarce se chiffre à 850 000 € financés par un emprunt de 593 500 € et des subventions de 256 500 € espérées.

Le détail des programmes est le suivant :

Programmes investissements 2024	€
Matériel mobilier écoles	4 500
Acquisition matériel communal	40 000
Travaux bâtiments communaux	50 000
Mairie	20 000
Aménagement cimetière	7 960
Toiture salle J. Labarrère & Isarce (voltaïque)	850 000
Voirie communale 2023	75 480
Voirie communale intempéries 2023	22 500
Voirie communale 2024	80 000
Aménagement cantine	15 340
Chemin piétonnier rue de la Bastide	42 585
	1 208 365

Ce budget 2024 est adopté par 16 voix pour et 3 abstentions.

Nous nous sommes abstenus car nous avons demandé au maire un effort sur le prolongement de la voie piétonne. L'an dernier ce travail avait été réalisé sur une bonne partie de la rue de la Bastide et notre souhait était de le prolonger pluri-annuellement pour achever les trottoirs sur la D35 (rue de la Bastide) et la D36 (rue Aubisque).

7 - Vote du budget Centre de loisirs 2024

Le Centre de loisirs prend de plus en plus d'ampleur. Son budget est ainsi en augmentation de 5% et passe à 109 541 € dont le détail figure dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Achats	18 000	Produits ventes diverses	41 000
Services extérieurs	20 541	Dotations, subventions	40 000
Charges du personnel	71 000	Excédent 2023 reporté	28 541
Dépenses imprévues			
TOTAL	109 541		109 541

L'unanimité est acquise .

8 - Subventions aux associations 2024

Le club de hand-ball Asson-Sports a présenté une demande de subvention de 10 000 €, l'association Passem souhaite une aide de 200 €. Auxquelles demandes, il convient d'ajouter une aide de 4 191 € pour l'école, chiffre en forte baisse du fait de la diminution du nombre d'élèves (127 au lieu de 175).

Les élus adoptent à l'unanimité l'attribution de la somme de 14 391 € aux différentes associations.

9 - Ressources humaines

-Le conseil adopte à l'unanimité la création de 2 postes par séquences de 15 jours pour la période du 8 juillet au 30 août 2024 en vue de l'embauche de jeunes pour les travaux d'été.

-Prime pour le pouvoir d'achat : en séance plénière il avait été décidé d'attribuer une prime à hauteur de 70% de la possibilité maximale prévue par la loi. Le montant des primes varie de 560 € (pour un salaire annuel inférieur à 23 700 €) à 210 € (inférieur à 39 000 €). 19 voix acceptent la proposition.

10 - Nettoyage de l'église, façades et toit

Une proposition de nettoyage des façades et du toit de l'église à l'aide de drones a suscité l'intérêt des élus : pour 8 308 €, une société s'engage à donner un nouvel éclat au bâtiment. Cette dépense est à inscrire dans la section fonctionnement et le maire est autorisé à demander des subventions à tous les niveaux administratifs.

Proposition adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21 h 50.

Les rédacteurs : Corinne Panatier, Michel Aurignac, Patrick Moura.